

Gouvernement du Québec

Décret 1336-2024, 28 août 2024

CONCERNANT la nomination de madame Jennifer Dorner comme membre du conseil d'administration et directrice générale par intérim du Musée d'Art contemporain de Montréal

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les musées nationaux (chapitre M-44) prévoit que les affaires du Musée d'Art contemporain de Montréal sont administrées par un conseil d'administration composé de onze à quinze membres, nommés par le gouvernement, dont le directeur général;

ATTENDU QUE l'article 11 de cette loi prévoit que le directeur général peut aussi être désigné comme président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.3 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) prévoit que le président-directeur général d'une société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil et que la durée de son mandat ne peut excéder cinq ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.4 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général de la société;

ATTENDU QUE monsieur John Zeppetelli a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration et directeur général du Musée d'Art contemporain de Montréal par le décret numéro 1368-2020 du 16 décembre 2020, qu'il quittera ses fonctions le 6 septembre 2024 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE monsieur Stéphan La Roche a été nommé membre du conseil d'administration et directeur général du Musée d'Art contemporain de Montréal par le décret numéro 1209-2024 du 14 août 2024 pour un mandat débutant le 14 octobre 2024;

ATTENDU QUE le poste de membre du conseil d'administration et directeur général du Musée d'Art contemporain de Montréal sera vacant jusqu'au 13 octobre 2024 et qu'il y a lieu de le pourvoir de façon intérimaire;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Musée d'Art contemporain de Montréal recommande la nomination de madame Jennifer Dorner comme membre du conseil d'administration et directrice générale par intérim du Musée d'Art contemporain de Montréal;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications :

QUE madame Jennifer Dorner, directrice générale adjointe, Musée d'Art contemporain de Montréal, soit nommée membre du conseil d'administration et directrice générale par intérim du Musée d'Art contemporain de Montréal à compter du 7 septembre 2024;

QU'à ce titre, madame Jennifer Dorner reçoive une rémunération additionnelle mensuelle correspondant à 10% de son traitement mensuel;

QUE durant cet intérim, madame Jennifer Dorner soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 288 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE durant cet intérim, madame Jennifer Dorner soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84062

